

À l'attention des parlementaires européens :
**Comment la politique commerciale
et d'investissement de l'UE dans le secteur
des matières premières sape le développement**

STOP
À L'ACCAPAREMENT
DES RESSOURCES DU SUD
PAR L'UNION EUROPÉENNE!



À L'ATTENTION DES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS

Ce texte est consacré à la politique européenne de libre-échange et d'investissement, telle que décrite dans le premier pilier de l'Initiative sur les matières premières adoptée en 2008 par la Commission européenne. Ce briefing revient sur les motifs et les objectifs de l'Union européenne (UE) à travers l'adoption de cette stratégie. Il analyse de manière critique les impacts négatifs de cette stratégie pour les pays en développement en termes de protection des droits de l'Homme et de l'environnement, de préservation de la paix et, plus généralement, en termes de développement. Il présente plusieurs recommandations politiques émises par les associations auteures du rapport *Le nouvel accaparement des ressources : Comment la politique commerciale de l'Union européenne sur les matières premières sape le développement*, afin d'orienter la politique commerciale européenne sur les matières premières vers de nouvelles directions aujourd'hui rendues nécessaires.

Sommaire

L'essentiel en un coup d'œil	3
L'Initiative sur les matières premières	4
Critiques et impacts potentiels.....	4
Recommandations politiques.....	5
La question des taxes à l'exportation	6
Critiques et impacts potentiels.....	6
Recommandations politiques.....	6
La question des investissements	7
Critiques et impacts potentiels.....	7
Critique sur les trois principes.....	7
Recommandations politiques.....	7

MENTIONS LÉGALES

Version originale : produite par WEED et Oxfam Deutschland, Février 2011.

Auteurs : Meike Westerkamp.

Edition : Nicola Jaeger et David Hachfeld.

Traduit de l'allemand au français par : Hélène Cabioch.

Adaptation : Fanny Simon.

Illustration en page de couverture : Claire Robert.

Maquette : Solenn Marrel et Claire Robert (Collectif ça mijote).

Impression : Galaxy, Le Mans.

Publication : AITEC, Mars 2011.

Ce document *Comment la politique commerciale et d'investissement de l'UE dans le secteur des matières premières sape le développement* a été produit dans le cadre d'un projet commun incluant la collaboration de : AITEC (France), Oxfam Deutschland et WEED (Allemagne), Traidcraft Exchange (UK), Comhlámh (Irlande). Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'AITEC. Il a été écrit à partir des références issues du rapport *Le nouvel accaparement des ressources : Comment la politique commerciale de l'Union européenne sur les matières premières sape le développement* disponible sur : http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Le_nouvel_accaparement_des_ressources.pdf



Cette publication a été réalisée avec l'aide financière de la Commission européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'AITEC, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les positions de l'Union européenne.



© Reinhard Jahn, Mannheim (1984).

L'ESSENTIEL EN UN COUP D'OEIL

D'après l'UE, la compétitivité économique des entreprises européennes dépend essentiellement d'un accès bon marché et sûr aux matières premières. Les pays de l'UE sont de grands consommateurs de matières premières, ils en consomment beaucoup plus que les pays du Sud -et au-delà des ressources limitées de la planète si tous les pays atteignaient (ou approchaient) ce même niveau de consommation. Ceci est le résultat d'une économie fortement organisée sur la croissance, la production et l'exportation de produits industriels transformés. En raison de la faiblesse ou du tarissement des réserves de matières premières en Europe, nombre de celles-ci doivent être importées.

Au vue de la demande mondiale croissante de matières premières et du niveau élevé et constant de consommation de ces ressources en Europe, l'UE est actuellement sous pression. **C'est pourquoi la Commission européenne a adopté en 2008 une stratégie dénommée Initiative sur les matières premières (Raw materials Initiative). Elle vise notamment à sécuriser un approvisionnement sûr et bon marché aux matières premières d'importance stratégique.** Les négociations d'accords de libre-échange avec les pays en développement doivent permettre d'éliminer tous les obstacles visant à limiter le commerce des matières premières. Ce sont avant tout les taxes à l'exportation sur les matières premières ainsi que les règles et restrictions à l'égard des investissements étrangers, par exemple ceux de l'industrie minière européenne, qui font l'objet d'une attention particulière.

CRITIQUES

Cette Initiative s'aligne clairement sur les exigences formulées par les entreprises européennes, qui veulent s'assurer un accès élargi et bon marché aux matières premières. Cette stratégie de libéralisation, promue par l'Initiative sur les matières premières et visant à renforcer encore plus le libre-échange dans ce secteur et à garantir une protection maximale aux investisseurs européens, est pourtant de courte vue. En cas de problèmes économiques ou sociaux pouvant mettre à mal leur développement, **les gouvernements de ces pays se verraient alors privés de la possibilité de recourir à des instruments politiques importants pour diriger leur économie.** Une hausse des dommages environnementaux et des atteintes aux droits de l'Homme est à craindre. Enfin, cette stratégie de sécurisation de l'accès aux matières premières **fait l'impasse sur un des défis majeurs auquel doit faire face l'Europe : la nécessité de réduire sa consommation de matières premières et d'amorcer pour cela une transition des modes de production et de consommation vers un modèle plus sobre en ressources naturelles et socialement juste.**

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Concernant l'Initiative sur les matières premières
L'UE devrait **développer une nouvelle conception de la richesse et du bien-être,** dans laquelle les biens,

la production et la consommation seraient au service de la satisfaction d'objectifs sociaux, écologiques et autres objectifs en faveur du bien-être individuel et collectif.¹ En ce sens, **l'UE devrait considérablement diminuer sa consommation de ressources.** Elle devrait parallèlement défendre **une utilisation équitable des ressources naturelles** et encourager un développement économique de long-terme dans les pays émergents et en développement.

Concernant les taxes à l'exportation

L'UE devrait **soutenir les pays en développement dans la diversification de leur économie, la réduction de leur dépendance aux exportations de matières premières,** les aider à promouvoir la création de valeur ajoutée localement et à assurer **la protection de leurs ressources naturelles.**

Concernant les investissements

L'UE devrait, à travers sa politique d'investissement, **laisser aux États des pays en développement le droit de réguler les investissements et les entreprises étrangères au service de leur propre développement et de l'intérêt général.** Les accords sur la protection des investissements doivent établir un juste équilibre entre les droits et les devoirs des investisseurs, des pays hôtes et des pays d'origine et soutenir un comportement responsable des investisseurs pour favoriser un développement soutenable.

1. Manfred Linz, *Was wird dann aus der Wirtschaft? Über Suffizienz, Wirtschaftswachstum und Arbeitslosigkeit*, Institut Wuppertal Institut pour le climat, l'environnement et l'énergie Klima, Umwelt, Energie, 2006. http://www.wuppertal-institut.org/uploads/tx_wibetrag/WP157.pdf, p. 7.



© Claire Robert

L'INITIATIVE SUR LES MATIÈRES

2. EC, Council conclusions: *An integrated approach to a competitive and sustainable industrial policy in the European Union*, 28. Mai 2009, Abs. 24.

3. Manfred Linz, *Weder Mangel noch Übermaß. Über Suffizienz und Suffizienz-forschung*, Wuppertal Institut für Klima, Umwelt und Energie, 2004, http://www.wupperinst.org/uploads/tx_wibeitrag/WP145.pdf

Site minier de la Gecamines à Kolwezi, dans la région Sud-Est de la République Démocratique du Congo.



© Faiphone

L'INFLUENCE

du lobbying des entreprises sur l'Initiative sur les matières premières de l'UE

La volonté de la Commission d'ouvrir les marchés mondiaux des matières premières correspond à l'agenda de long terme des grandes entreprises et de leurs lobbies au sein de l'UE. BusinessEurope, la plus grande organisation d'employeurs européenne, a soutenu l'Initiative sur les matières premières depuis le début et a invité la Commission de manière répétée à poursuivre une stratégie claire et une direction dure, afin de contrecarrer les interventions étatiques et d'ouvrir le marché mondial des matières premières.¹ L'association européenne de l'industrie des métaux, Eurométaux, a affirmé que sans un accès garanti et bon marché aux matières premières, il n'y aurait aucun avenir pour l'économie européenne et aucune capacité de financement d'autres objectifs politiques majeurs de l'UE.²

Les restrictions à l'exportation sont au premier rang des mesures mises en cause par les entreprises industrielles dans le débat sur l'accès aux matières premières. Juste avant la publication de l'Initiative sur les matières premières en 2008, BusinessEurope a demandé à la Commission un effort actif contre les taxes à l'exportation et autres restrictions au commerce et à l'investissement.

La confédération des entreprises européennes s'est par ailleurs positionnée depuis longtemps pour la libéralisation et une meilleure protection des investissements à l'étranger : elle pousse pour un accord sur la protection des investissements dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de même que pour l'inclusion de chapitres sur l'investissement dans les accords de libre-échange bilatéraux et régionaux.³

1. BusinessEurope, *Contribution for EU policy assessment on the sustainable use of natural resources, including resource efficiency*, April 2010, www.busesseurope.eu, et BusinessEurope, *Priorities for External Competitiveness 2010–2014 : Building on Global Europe*, p. 2,7.

2. Eurométaux, *Eurométaux Contribution to the European Commission Consultation on Access to Non-energy Raw Materials*, Mars 2008, http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/ce/document.cfm?action=display&doc_id=4595&userservice_id=1&request.id=0

3. Corporate Europe Observatory, *The Corporate Investment Agenda* in: Seattle to Brussels Network (ed.), *Reclaiming Public Interest in Europe's International Investment Policy. EU Investment Agreements in the Lisbon Treaty Era: A Reader*, 2010, p. 14.

L'Initiative sur les matières premières adoptée en 2008 par la Commission européenne repose sur trois piliers :

- **Sécurisation** de l'accès aux matières premières sur les marchés mondiaux.
- **Promotion** des sources d'approvisionnement de matières premières d'origine européenne.
- **Réduction** de la consommation européenne de matières premières.

Parmi ces trois axes, la priorité est clairement accordée au premier pilier. C'est en effet le seul qui soit suivi de mesures et d'objectifs précis. **Ainsi, dans le cadre d'une dénommée *Diplomatie active des matières premières*, les différents domaines de la politique extérieure de l'UE, tels que les affaires étrangères, le commerce, le développement, la sécurité, etc., doivent être coordonnés pour assurer un accès non discriminatoire aux matières premières.** Le Conseil européen a également invité explicitement la Commission européenne et les États membres à ajuster l'aide au développement à la sécurisation de l'accès aux matières premières situées dans les pays bénéficiaires, conditionnant ainsi l'aide au développement à la réalisation d'objectifs stratégiques.²

Selon la Commission européenne, l'obstacle majeur pour accéder à ces ressources réside dans la mise en place de mesures gouvernementales qui entraînent une distorsion dans le commerce international des matières premières. Dans le cadre des négociations de nouveaux Accords de libre-échange (ALE) et d'Accords de partenariat économique (APE), **l'UE exerce de fortes pressions pour que les pays partenaires renoncent dorénavant à mettre en place des taxes à l'exportation, assouplissent la régulation des investissements et renforcent la protection des investisseurs.** Le libre-accès aux matières premières pour les entreprises européennes est donc l'objectif assumé de cette Initiative. L'UE satisfait aux exigences des entreprises industrielles et minières dépendant de l'extraction et de l'importation des matières premières (voir l'encadré ci-contre).

CRITIQUES ET IMPACTS POTENTIELS

L'Initiative sur les matières premières ne repose que sur *de fausses solutions*. **Une faible consommation de ressources naturelles est l'élément-clé d'une économie soutenable.** Des chercheurs de l'Institut Wuppertal ont identifié trois voies devant permettre d'atteindre cet objectif³ : Efficacité (un meilleur usage de l'énergie et des ressources), Cohérence (technologies en accord avec la Nature), et Suffisance (auto-limitation). Jusqu'à présent l'UE poursuit les

S PREMIÈRES DE L'UE

stratégies d'Efficacité et de Cohérence. Cependant, en raison de l'effet rebond (lorsque la croissance de la quantité absolue de ressources utilisées dépasse les économies réalisées via l'Efficacité et la Cohérence), la consommation de ressources augmente en dépit de ces mesures. Ce qui n'est ni équitable, ni soutenable. En effet, ce modèle économique des pays industrialisés n'est pas applicable aux mêmes niveaux par tous les pays sans rendre la planète hostile à la vie.* Seule une nette diminution de la consommation de ressources peut assurer la protection des droits humains fondamentaux et de l'environnement. Ainsi, l'objectif de *Suffisance* est essentiel pour atteindre un développement réellement soutenable. Elle permettrait de ne recourir qu'à des biens et services qui bénéficient à la fois au bien-être des individus et à l'environnement. La qualité de vie serait ainsi découplée de la consommation. **Ceci repose sur une nouvelle conception de la richesse et du bien-être, basée sur un changement des comportements concernant les biens, la production et la consommation.**

Au lieu de limiter sa consommation propre de ressources, l'Union européenne mène actuellement une politique qui réduit la marge de manœuvre des pays en développement pour promouvoir leur propre stratégie de développement et pousse à une exploitation mondiale insoutenable des ressources. Trois conséquences de la mise en œuvre de l'Initiative sur les matières premières sont principalement à craindre :

- La **compétition mondiale sur les matières premières s'accroît et peut conduire à l'apparition de nouveaux conflits** liés aux ressources naturelles dans les pays producteurs, en interaction avec d'autres facteurs géopolitiques, menant à une déstabilisation des relations internationales.
- **Les pays en développement se voient contraints à renoncer à des instruments politiques clés pour favoriser leur développement économique et social.** Cela est d'autant plus inquiétant que les perspectives économiques des pays en développement pourraient se dégrader si leur dépendance aux exportations de matières premières se poursuit.
- **La stratégie sur les matières premières renforce la dépendance de l'Europe aux importations de matières premières.**

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

L'UE devrait promouvoir une utilisation équitable des ressources naturelles mondiales et un développement soutenable pour tou-te-s.

C'est pourquoi **l'UE doit, en premier lieu, réduire sa propre consommation de ressources et développer un modèle économique soutenable, basé sur une plus faible consommation des ressources**, qui soutienne une augmentation drastique du recyclage, l'usage multiple des produits et le respect de l'environnement dans leur fabrication et dans leur usage.

D'autre part, l'UE devrait **favoriser la mise en place d'un processus transparent au sein de la communauté internationale pour que de nouvelles formes de coopération se développent en relation avec les matières premières.** Ce processus serait dirigé vers une réduction de la consommation excessive des ressources de la planète et favoriserait les transferts de connaissances pour une gestion durable des ressources naturelles. À ces fins, l'UE devrait promouvoir une définition du bien-être qui soit détachée de la consommation.



4. Tilman Santarius, Contribution au colloque *In den Himmel wachsen*, Saarbrücken, 10.02.2007, http://www.izes.de/cms/upload/pdf/Santarius_-_De-materialisierung_esg_-_10_2_07__2_.pdf, p. 2-6.



Dégradation de la forêt tropicale due à la mine de charbon de Siderópolis (Brésil).

© Arthur Alencastro Plus, 2008.

LA QUESTION

DES TAXES A L'EXPORTATION

5. Joanna Bonarriva et al., *Export Controls: An Overview of Their Use, Economic Effects and Treatment in the Global Trading System*, Office of Industries Working Paper, No. ID-23, US International Trade Commission, August 2009, p. 11.

6. Roberta Piermartini, *The Role of Export Taxes in the Field of Primary Commodities*, OMC, Gen, 2004, p. 12 et OMC, *World Trade Report 2010: Trade in Natural Resources*, Gen, 2010, p. 11 et 117.

7. CE, DG Commerce, *Raw Materials Policy*, 2009 Annual Report, p. 11.

8. CE, DG Commerce, *Raw Materials Policy*, 2009 Annual Report, p. 12-13.

9. Mark Curtis, *Le nouvel accaparement des ressources : Comment la politique commerciale de l'Union européenne sur les matières premières s'apaise le développement*, AITEC, janvier 2011, p. 24. Disponible sur http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Le_nouvel_accaparement_des_ressources.pdf

Les restrictions à l'exportation peuvent prendre plusieurs formes, parmi lesquelles les taxes à l'exportation, l'interdiction d'exportation et l'obligation d'autorisation à l'exportation. **Toutes les formes de restriction et de contrôle des exportations réduisent de façon tendancielle le volume d'exportations et sont largement répandues.** Une étude, publiée par une commission sur le commerce international du gouvernement des États-Unis, a constaté que 72 des 131 pays analysés prélèvent des taxes à l'exportation et que ces taxes, pour 38 d'entre eux, portent sur les matières premières.⁵

Selon l'UE, 84% des principales taxes sur les exportations doivent être considérés comme étant des mesures de restriction à l'exportation. Les secteurs sur lesquels portent essentiellement ces taxes sont le métal (21%), les produits agricoles (14%), puis suivent les produits chimiques (12%), le bois (6%), les cuirs et peaux non transformés (5%) et enfin les produits minéraux (5%).

La taxation des exportations de matières premières brutes vise principalement à protéger les industries naissantes de transformation implantées localement afin de leur permettre d'accéder à un niveau de compétitivité comparable par rapport aux concurrents

étrangers. Les taxes à l'exportation sur les produits primaires sont souvent utilisées comme des subventions indirectes aux industries, leur permettant de développer la transformation des produits ou autres processus de fabrication et augmenter ainsi la valeur ajoutée de ces produits.⁶ Promouvoir la transformation et la fabrication de produits finis, avec en parallèle un développement des services publics, sont des éléments primordiaux pour que les pays en développement puissent s'affranchir de leur dépendance aux exportations de matières premières à faible valeur ajoutée. Le développement industriel des économies occidentales et l'industrialisation de nombreux pays est-asiatiques se sont à ce titre appuyés sur un mélange de protection et de libéralisation, et non sur le seul principe de la libre économie de marché. En outre, **les taxes à l'exportation**

gènèrent des recettes permettant d'alimenter les budgets sociaux, de contribuer à la stabilisation des prix et de soutenir la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Mais la Commission européenne perçoit uniquement les taxes à l'exportation comme des *distorsions au commerce* qui risquent de renchérir le prix des matières premières pour les entreprises européennes et de porter atteinte à leur compétitivité par rapport aux entreprises locales non soumises à ces taxes⁷. **Un des objectifs prioritaires de l'Initiative sur les matières premières est ainsi de supprimer ces taxes à l'exportation.**

CRITIQUES ET IMPACTS POTENTIELS

La Commission le reconnaît elle-même : *Dans certaines circonstances, des restrictions à l'accès aux matières premières peuvent se justifier : des situations peuvent survenir dans lesquelles les restrictions à l'exportation sont importantes pour soutenir, par exemple, des stratégies de développement, pour protéger l'environnement ou pour promouvoir une exploitation soutenable des ressources naturelles.*⁸ Pourtant l'UE veut imposer ses exigences visant à supprimer ou limiter drastiquement l'utilisation de taxes à l'exportation dans les accords de libre-échange et de partenariat économique (APE), en dépit du fait que cela affecte la possibilité pour ces pays de recourir à de telles restrictions. Les pays ne pourraient plus mettre en place de taxes à l'exportation que de manière temporaire et partielle, et seulement après accord de l'UE. La quantité de biens sur laquelle une taxe à l'exportation pourrait être instaurée serait également limitée et la nécessité de la taxe devrait être justifiée de manière approfondie. Enfin, la possibilité d'augmenter les taxes déjà existantes sur les matières premières serait elle aussi limitée.

Somme toute, **un instrument important pour la stimulation et le développement de leur économie serait supprimé aux pays exportateurs de matières premières. À travers la perception de taxes à l'exportation sur les cuirs et peaux non transformés, des milliers de nouveaux emplois ont par exemple été créés au Kenya.** Le total des revenus annuels de ce secteur s'élève à plus de 8 millions d'euros soit une augmentation de 21%, avec un potentiel de croissance encore plus grand.⁹

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

L'UE devrait soutenir les pays en développement dans la diversification de leur économie et la réduction de leur dépendance aux exportations de matières premières. Elle devrait les aider à promouvoir la création de valeur ajoutée localement et à protéger les ressources naturelles limitées de la planète. **L'UE devrait** dans cet esprit **respecter le droit des pays en développement de recourir à des restrictions à l'exportation dans l'intérêt général.** Elle devrait pour cela renoncer à interdire ou restreindre l'utilisation des taxes à l'exportation dans tous les espaces de discussion tels que les négociations à l'OMC, les Accords de libre-échange bilatéraux et les Accords de partenariat économique ainsi que dans d'autres processus dont le système de préférences généralisées (SPG). Elle devrait en outre renoncer à recourir à des instruments de rétorsion commerciale pour lutter contre les taxes à l'exportation.

Déforestation pour les plantations de palmiers à huile dans le parc national de Bukit Tigapuluh, province de Riau, Indonésie.



© Aïdenvironnement, 1998.

LA QUESTION DES INVESTISSEMENTS

Depuis décembre 2009, la politique d'investissement relève entièrement des compétences communautaires de l'UE suite à l'adoption du Traité de Lisbonne. Ses orientations incombent désormais à la Commission. En 2010, la Commission a proposé un projet pour une nouvelle réglementation qui devrait créer de meilleures conditions pour les investisseurs de l'UE dans le monde entier. **L'UE pousse à libéraliser davantage le secteur des investissements et à garantir une protection maximale des investisseurs européens.** Elle souhaite en premier lieu ancrer trois principes dans les négociations d'accords de libre-échange et d'investissements¹⁰:

- Le **principe du traitement national**, à partir duquel les investisseurs étrangers doivent bénéficier au minimum des mêmes droits que les investisseurs locaux
- **La protection des investisseurs**, qui fixe des standards minimums pour le traitement des investisseurs, et
- **La libre circulation de capitaux** entre pays, qui protège le droit des investisseurs de rapatrier leurs bénéfices sans aucune restriction.

Dans le secteur des matières premières, par exemple celui de l'industrie minière, pétrolière et gazière, les investissements directs étrangers (IDE) ont mauvaise réputation: Ils ne génèrent que de faibles recettes pour les États car ils font souvent l'objet d'accords d'exemption fiscale, tout en ne permettant que peu - ou pas - de transferts de technologie et en ne créant que très peu d'emplois pour la main d'œuvre locale. De plus, cela s'accompagne parfois de procédures d'expulsion de la population locale et de graves atteintes aux droits de l'Homme.

CRITIQUES ET IMPACTS POTENTIELS

D'après la CNUCED, il y a jusqu'à maintenant peu de preuves que les investissements étrangers jouent un rôle porteur ou de renforcement de la croissance économique en Afrique et dans d'autres pays en développement.¹¹ Il y a cependant des preuves claires que les IDE suivent la croissance économique au lieu de l'entraîner.¹²

Une faible part seulement des IDE alimente les secteurs qui pourraient bénéficier aux populations pauvres principalement. La production en aval et les efforts de diversification demeurent généralement marginaux. En Afrique, les IDE s'orientent fréquemment dans des zones économiques spéciales, notamment vers des productions orientées vers l'export. Les technologies qui y sont nécessaires sont importées et l'interaction avec le reste de l'économie demeure faible la plupart du temps.¹³

Pour éviter les impacts négatifs des IDE, une régulation politique est impérative. Une telle régulation peut jouer un rôle favorable à la fois en attirant des investissements responsables, soucieux de promouvoir le développement du pays, et en obligeant les investisseurs étrangers à respecter des clauses minimums de garantie en termes d'emploi de la main d'œuvre, de protection de l'environnement, de respect des droits de l'Homme

ou autres standards. Les politiques de restriction ou de contrôle des investissements ne bénéficient pas automatiquement aux populations pauvres. Cela dépend également de la direction politique et de la façon dont le gouvernement met en œuvre ces mesures. **L'industrialisation réussie de nombreux États, par exemple le Japon, la Corée du Sud ou Taiwan, a reposé sur la protection de quelques domaines économiques à travers un fort contrôle des importations et une politique d'investissement restrictive.**¹⁴

CRITIQUE SUR LES TROIS PRINCIPES

1. **Le principe du traitement national supprime la possibilité aux pays en développement de favoriser des investisseurs locaux, d'interdire les investissements étrangers dans certains secteurs ou de privilégier des investissements régionaux** afin de promouvoir l'intégration régionale.

2. **La protection des investisseurs confère bien souvent aux investisseurs étrangers davantage de droits que n'en ont les gouvernements du pays hôte ou les communautés concernées**, et comporte le risque pour ces gouvernements de faire l'objet d'une procédure d'arbitrage internationale *État-investisseur*.¹⁵

3. **À travers le principe de libre circulation des flux de capitaux entre les pays, il devient extrêmement difficile pour les gouvernements de limiter les fuites de capitaux ou de soutenir leur propre balance des paiements.**

RECOMMANDATIONS POLITIQUES

La politique d'investissement de l'UE ne devrait pas empêcher les gouvernements des pays en développement de réguler les investissements et les entreprises en faveur du développement et de l'intérêt général. **Les accords sur la protection des investisseurs devraient rééquilibrer les droits et les devoirs des investisseurs et soutenir les comportements positifs des investisseurs pour promouvoir un développement soutenable à long terme.** L'UE devrait s'assurer que **tous les investisseurs de l'UE respectent les lois et standards nationaux et internationaux** liés à la protection de l'environnement, des droits de l'Homme et des conditions de travail. Il faut pour cela améliorer la responsabilité légale et le devoir d'assistance des entreprises de l'UE – y compris les filiales et les entreprises qui opèrent sous leur contrôle à l'étranger. L'UE ne devrait pas faire pression pour que soient inclus au sein des APE et ALE des règles libéralisant encore davantage le secteur des investissements. Elle devrait également modifier sa position sur le principe du traitement national, les flux de capitaux et la protection des investisseurs. Enfin, l'UE doit cesser de pousser en faveur des mécanismes d'arbitrage internationaux entre État et investisseur.

10. Conseil Européen, *Outcome of Proceedings of the Trade Policy Committee*, 22 Januar 2010, p. 3, <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/10/st05/st05667.en10.pdf>

11. CNUCED, *Economic Development in Africa: Rethinking the Role of Foreign Direct Investment*, 2005, p. 64.

12. Ha-joon Chang, *Bad Samaritans: The Guilty Secrets of Rich Nations and the Threat to Global Prosperity*, Random House, London, 2008, p. 99.

13. CNUCED, *Economic Development in Africa: Rethinking the Role of Foreign Direct Investment*, 2005, p. 11.

14. Ajit Singh, *How did East Asia grow so fast?: Slow progress towards analytical consensus*, Bulletin de la CNUCED, Mai 1995, p. 4–14.

15. « Les investisseurs privés ont de plus en plus recours à ce mécanisme d'arbitrage pour résoudre des différends avec des entités gouvernementales d'un pays étranger, et obtenir des dommages et intérêts pour recouvrer les pertes potentiellement causées par des actions gouvernementales prises à n'importe quel niveau (État fédéral, autorité provinciale ou locale). Pratiquement tous les accords d'investissement conclus contiennent une disposition permettant de recourir à ces mécanismes d'arbitrage. En revanche, ces mécanismes d'arbitrage investisseur-État ne sont pas accessibles aux investisseurs nationaux qui, eux, ne disposent que des recours existants dans leur propre système juridique national. » in Seattle to Brussels Network (ed.), *L'intérêt public et les politiques sociales et environnementales en danger. Changeons la politique d'investissement de l'UE – C'est l'heure !*, janvier 2011, p5, disponible sur http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Briefing_paper_Changeons_la_politique_d_investissement_de_l_UE_-_C_est_l_heure_.pdf

Mines de diamants au Sierra Leone.



© USAID Guinée



**Association Internationale de Techniciens,
Experts et Chercheurs**
21 ter rue Voltaire - 75011 PARIS
Tél. : +33 (0)1 43 71 22 22
contact.aitec@reseau-ipam.org
aitec.reseau-ipam.org

Pour plus d'informations, contacter : fannys.aitec@reseau-ipam.org